Nations Unies S/PV.6765



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6765e séance

Vendredi 4 mai 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Aliyev	(Azerbaïdjan)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Westerwelle
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	Mme Londoño
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zmeevsky
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Amrani
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Ohin

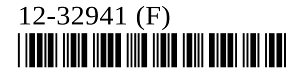
Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Renforcement de la coopération internationale aux fins de l'exécution des obligations liées à la lutte contre le terrorisme

Lettre datée du 1er mai 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/281)

12-32941 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadrice Susan Rice, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont elle a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'avril 2012. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Rice et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Renforcement de la coopération internationale aux fins de l'exécution des obligations liées à la lutte contre le terrorisme

Lettre datée du 1er mai 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/281)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/281, qui contient une lettre datée du 1er mai 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je salue la présence du Secrétaire général, des ministres et autres participants à la présente séance. Leur participation aujourd'hui témoigne de l'importance de la question dont nous sommes saisis.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Président de la République d'Azerbaïdjan, S. E. M. Ilham Aliyev.

Je remercie la présidence azerbaïdjanaise du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le présent débat qui intervient à point nommé. Le mois prochain, l'Assemblée générale procédera au troisième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée il y a six ans. Les questions que nous aborderons aujourd'hui peuvent contribuer à ce que cet examen soit fructueux.

Le terrorisme constitue une grave menace pour la paix, la sécurité, la prospérité et les populations. La communauté internationale continue de mener une riposte robuste et globale. Les efforts collectifs ont permis de faire échouer des attaques et de démanteler des réseaux terroristes. Toutefois, les attentats récents en Afghanistan, en Iraq, au Nigéria et au Yémen prouvent que cette menace demeure redoutable. Les organisations terroristes continuent à chercher de nouveaux sanctuaires, à adopter de nouvelles tactiques et à viser de nouvelles cibles.

Aujourd'hui, je voudrais faire trois remarques.

Tout d'abord, nous devons accorder une attention particulière aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. Par exemple, dans la région du Sahel, l'instabilité et la violence se sont récemment accrues, en partie suite aux répercussions des événements survenus en Libye. La mission d'établissement des faits que j'ai dépêchée dans cette région en décembre dernier a fourni une évaluation précieuse de la situation au Sahel et des incidences de la crise libyenne sur la région, et a formulé des recommandations pour mobiliser l'appui international, renforcer les capacités et améliorer la coordination entre les principales parties prenantes.

Deuxièmement, face au terrorisme et à l'extrémisme violent, nous devons continuer à mettre en œuvre l'approche intégrée énoncée dans la Stratégie mondiale. Cela veut dire qu'il faut faire de la lutte contre l'attrait du terrorisme, du renforcement des capacités et de la protection des droits de l'homme des éléments fondamentaux de notre riposte. Cela veut dire qu'il faut régler les différends par des moyens pacifiques, offrir des possibilités d'éducation et d'emploi, promouvoir le développement et le dialogue interculturel et répondre aux griefs exploités par les terroristes.

Cela veut dire également qu'il faut promouvoir le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, qui font partie intégrante de toute stratégie antiterroriste viable. Le Conseil et l'Assemblée générale ont tous deux approuvé ce principe. En outre, lutter contre le terrorisme signifie aussi reconnaître et atténuer les souffrances des victimes.

Ma troisième remarque est en fait une demande. J'invite instamment les États Membres à tirer pleinement parti de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Les organes créés par le Conseil jouent un rôle essentiel dans les activités de cette équipe. Il s'agit notamment de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Équipe de surveillance du Comité créé par la résolution 1267 (1999) et des experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004). L'Équipe spéciale est un outil précieux pour la mise en place d'une stratégie intégrée en matière de renforcement des capacités et pour la diffusion des pratiques optimales.

Pour lutter contre le terrorisme, la communauté internationale doit également être unie dans l'action. C'est pourquoi j'espère que les États Membres décideront de créer le poste de coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme afin de renforcer la coordination, la collaboration et la coopération entre tous les acteurs.

Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui a été créé récemment au sein du Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, joue un rôle crucial pour appuyer les États Membres dans tous les domaines relevant des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Je remercie le Royaume d'Arabie saoudite d'avoir contribué à la création du Centre pour la lutte contre le terrorisme, et j'encourage tous les participants à soutenir, eux aussi, notre action.

Je participerai à la réunion du Conseil consultatif du Centre qui se tiendra au début du mois de juin.

En conjuguant nos efforts au sein d'initiatives allant du renforcement de l'application des lois à la lutte contre les causes sous-jacentes de l'extrémisme, nous pouvons réduire considérablement cette terrible menace qui pèse sur la paix et la sécurité.

Je souhaite au Conseil un débat fructueux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Westerwelle (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter, ainsi que la République d'Azerbaïdjan, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Je tiens également à vous remercier d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.

Au cours des 10 dernières années, le Conseil de sécurité a fait preuve d'une volonté remarquable de lutter contre le terrorisme. Des résolutions importantes ont été adoptées. Les États Membres ont pris des mesures antiterroristes efficaces. Grâce à nos régimes de sanctions, les ressources des terroristes se sont amenuisées. En tant que Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida, l'Allemagne reste déterminée à coopérer avec tous les États Membres pour contrer les menaces qui se posent.

Bien que nous ayons réussi à désorganiser les structures terroristes, nous ne devons pas relâcher nos efforts. Les attentats récents en Afghanistan, au Nigéria et en Iraq témoignent de l'opiniâtreté des terroristes. Le terrorisme ne saurait être associé à une idéologie, une religion ou une appartenance ethnique. La menace que représente le terrorisme international est en train d'évoluer, et nous devons adapter notre riposte aux nouvelles tendances.

En conséquence, l'Allemagne préconise vivement le renforcement de la coopération internationale et des capacités. C'est pourquoi nous nous félicitions du dernier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/66/762).

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, les stratégies et les mesures de lutte contre le terrorisme doivent toujours reposer sur le respect des droits de l'homme et les principes de la primauté du droit. Il s'agit des valeurs fondamentales de l'ONU. Certes, les mesures que nous prenons doivent être efficaces, mais elles iraient à l'encontre du but recherché si elles portaient atteinte aux principes qu'elles sont censées défendre. Ce n'est pas en sacrifiant nos valeurs que nous pourrons les protéger.

Deuxièmement, les régimes de sanctions de l'ONU doivent être un modèle de procédures justes et transparentes. La lutte contre le terrorisme et le respect

de l'état de droit sont des objectifs qui se renforcent mutuellement. Depuis plusieurs années, l'Allemagne préconise d'apporter des améliorations dans ce domaine. Nous accordons une grande importance au Bureau du Médiateur qui, dans le cadre du régime de sanctions contre Al-Qaida, doit recevoir des particuliers eux-mêmes les demandes de radiation des listes. Nous félicitons la Médiatrice, Mme Kimberley Prost, ainsi que le Conseil pour le travail réalisé à ce jour. Nous encourageons le Conseil à poursuivre sur cette voie et à envisager d'autres moyens de renforcer des procédures justes et claires dans l'application des mesures de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, le visage et les méthodes du terrorisme international sont en train de changer. Les groupes terroristes recourent de plus en plus à Internet aux fins d'incitation et de recrutement. En Allemagne, un groupe terroriste est passé inaperçu pendant des années alors qu'il se servait d'Internet pour planifier des attaques brutales et recruter des partisans. Face à cela, nous devons réduire les caches virtuelles des terroristes et lutter contre leurs campagnes d'incitation. Le défi pour nous tous consiste à élaborer des mesures efficaces tout en garantissant le plein respect des libertés fondamentales. Nous appuyons les projets pilotes de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'ONU. Il faut en faire davantage dans ce domaine. Nos efforts ne seront couronnés de succès que si la communauté internationale tout entière œuvre de concert.

Tirons profit du débat d'aujourd'hui pour transmettre avec force le message de notre détermination. Nous lutterons collectivement contre le terrorisme international. Nous adapterons nos instruments pour traiter du caractère changeant et des causes profondes du terrorisme. Seules les libertés civiques, la prospérité économique et la perspective d'une participation politique pourront à long terme contrer l'attrait du terrorisme. Nos actions doivent toutes reposer sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

M. Ohin (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à New York et vous transmettre les chaleureuses salutations de votre homologue du Togo, le Président Faure Essozinmna Gnassingbé. Votre présence en ces lieux, ce jour, témoigne de l'intérêt que vous portez à la question de la lutte contre le terrorisme qui reste une préoccupation constante et un défi majeur pour tous les États. Je voudrais donc remercier votre pays, l'Azerbaïdjan, pour le choix de ce thème, et le féliciter pour sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

J'aimerais ensuite réitérer nos vifs remerciements à la délégation des États-Unis pour l'excellent travail accompli au cours du mois d'avril qui a été très chargé. J'adresse enfin au Secrétaire général de l'ONU nos remerciements, non seulement pour son exposé sur la question sous examen, mais également pour les diverses actions initiées et menées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la lutte antiterroriste.

Le terrorisme reste l'une des plus grandes menaces à la paix et à la sécurité des peuples et des nations. Les attentats, les enlèvements, les prises d'otages, les détournements d'avions et les assassinats que les terroristes commettent et revendiquent, constituent des atteintes graves aux droits humains fondamentaux, y compris le droit à la vie et à la liberté de vivre à l'abri de la peur. L'envie avérée des terroristes à se procurer des armes de destruction massive accentue même la gravité de la menace qui découle de ce fléau auquel tous les continents et pays sont exposés.

Les terroristes s'adaptent aux mesures adoptées par les États visant à les contrer et utilisent, pour ce faire, les nouvelles technologies comme outils de formation, de recrutement, de financement et de planification d'attentats, mais aussi comme moyens de propagande pour montrer et justifier leurs actes. Ces menaces deviennent ainsi de plus en plus complexes et obligent nos États à consacrer d'importants moyens à la lutte contre le terrorisme, au moment où ils sont confrontés à de nombreux défis qui sont, à bien des égards, pressants parce que liés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

L'Afrique connaît et vit, comme les autres continents, le terrorisme. Elle paie un lourd tribut pour des actes criminels, comme ceux qui sont perpétrés, de plus en plus, au Nigéria et dans la région du Sahel par les sectes islamiques Boko Haram, Al-Qaida au Maghreb islamique et d'autres groupes criminels. Il en va de même des actes terroristes qui sont intervenus en Somalie, au Kenya, en Tanzanie, bref dans tous les pays où des groupes intégristes ont choisi ce mode d'action pour se faire entendre.

Il est important d'observer que le terrorisme en Afrique se nourrit souvent de l'intégrisme religieux et de l'ethnicité. Se fondant sur des croyances et des

dogmes, d'une part, et le sentiment d'appartenance à une descendance commune, d'autre part, il est en tout état de cause l'expression violente de l'intransigeance et de l'intolérance à l'égard du citoyen sur un continent pourtant caractérisé, plus qu'ailleurs, par le syncrétisme religieux et culturel.

En Afrique, les groupes terroristes profitent parfois de l'une des vulnérabilités du continent, qui a trait à l'immensité de certains espaces étatiques, dont l'insuffisance de contrôle favorise l'établissement de camps d'entraînement. Face à cette réalité et devant la recrudescence de tels actes, le Togo avait attiré, lors de sa présidence du Conseil de sécurité en février dernier, l'attention de la communauté internationale sur les menaces que continuent de poser la criminalité transnationale organisée, de toute évidence liée au terrorisme, à l'Afrique de l'Ouest et à la région du Sahel (voir S/PV.6717).

Nous n'aurons de cesse de dire que, quelles que soient les raisons qui sont avancées par leurs auteurs, aucune justification ne saurait prévaloir s'agissant d'actes terroristes menés contre les populations, les biens publics et privés. Il y a donc lieu de combattre ce fléau par tous les moyens légaux.

Conscient de la menace qu'il fait planer sur tous les pays, le Togo a fait de la lutte contre le terrorisme une des priorités majeures de sa politique sécuritaire qui est en parfaite adéquation avec la stratégie mondiale antiterrorisme. C'est ainsi que d'importantes mesures ont été prises visant à renforcer les mécanismes juridiques et institutionnels existants. Il s'agit, entre autres, de l'adoption de la loi du 6 juillet 2007 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la loi du 7 septembre 2009 sur la lutte contre le financement du terrorisme qui permettent à mon pays de se conformer aux conventions internationales pertinentes. Toutefois, la mesure phare porte sur la création, en mars 2008, de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) dont le rôle consiste notamment à détecter et à mettre fin aux activités liées au blanchiment d'argent et à coordonner les mécanismes nationaux de lutte contre le terrorisme.

Au plan sous-régional, le Togo fait partie du dispositif juridique adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour encadrer la lutte contre ce fléau. Nous citerons, par exemple, le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, adopté en 1999, qui vise à renforcer la coopération sous-régionale dans plusieurs domaines, y compris celui du terrorisme international; le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), créé en 1999, dont le mandat a été revu en 2006 pour intégrer le contre-financement du terrorisme; le Cadre stratégique de prévention des conflits de janvier 2008 qui a été adopté pour aider la sous-région à faire face aux défis interconnectés que sont la criminalité transfrontalière, la prolifération des armes légères et de petit calibre et la gouvernance politique, sécuritaire et économique; le Plan d'action régional de 2009 sur le trafic de drogues et la criminalité organisée.

Ces dispositifs sous-régionaux, qui illustrent l'engagement des dirigeants de l'Afrique de l'Ouest à s'attaquer au terrorisme, viennent compléter et renforcer les nombreux instruments juridiques et les mécanismes que l'Union africaine a adoptés pour faciliter et promouvoir une action concertée et efficace contre le terrorisme. Au nombre de ces mesures figurent l'adoption de la Convention d'Alger de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et son Protocole additionnel de 2004, ainsi que la création du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, qui se veulent un cadre pour promouvoir l'interaction et la coopération entre les États africains et les mécanismes régionaux.

La lutte contre le terrorisme appelle un important travail à la base qui repose, entre autres, sur la collecte et l'exploitation des renseignements afin de détecter et d'identifier les acteurs de la menace, de localiser leurs structures, de comprendre leurs stratégies et de déterminer leurs éventuels objectifs. Ce travail, qui requiert de nombreuses compétences et des moyens considérables, ne peut pas être mené de façon isolée. L'action nationale doit être complémentaire de celle des autres pays et s'inscrire dans le cadre de la coopération bilatérale, régionale et internationale, ainsi que de l'échange d'expériences.

Il est heureux de constater que la communauté internationale dispose d'un riche répertoire de mécanismes et d'instruments juridiques de maintien de la paix et de la sécurité qui, pour la plupart, s'appliquent tout aussi bien à la lutte contre le terrorisme. L'adoption des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) par le Conseil de sécurité et des 16 conventions des Nations Unies, de portée universelle, pour lutter contre des formes spécifiques

de terrorisme, la Stratégie antiterroriste mondiale de 2006, qui appellent toutes à une action internationale pour prévenir et réprimer les actes terroristes, sont autant de preuves de la détermination des États à lutter contre le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

En se dotant d'une Stratégie antiterroriste mondiale, la communauté internationale a voulu renforcer sa capacité de surveillance, d'harmonisation, de coordination et de réglementation des politiques et pratiques des États en matière de prévention et de répression du terrorisme; toutes les actions dans ce domaine devant se fonder sur cette stratégie.

Mais aujourd'hui, le principal défi de la communauté internationale n'est pas tant d'adopter un cadre juridique de lutte contre le terrorisme. Ce défi réside plutôt dans sa capacité à mettre en œuvre, de façon coordonnée, efficace et efficiente, les nombreux instruments régionaux, continentaux et universels existants destinés à cette lutte. Il importe donc de faire preuve d'un plus grand et constant engagement pour prévenir et combattre le terrorisme, dès lors qu'il est établi qu'il frappe les pays sans discrimination aucune.

À cet égard, mon pays voudrait prendre à son compte le constat du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565, annexe), créé en 2003 par l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, constat selon lequel ce qui menace la sécurité d'un État menace tous les États, qu'ils soient faibles ou forts. Aucun État, si puissant soit-il, ne peut, par ses seuls efforts et moyens, faire face à cette menace qui défie les frontières. La coopération doit demeurer le maître-mot de cette lutte pour assurer la sécurité interne et internationale. Une coopération soutenue a le mérite de pouvoir mettre à disposition des connaissances et des informations sur les modes d'attentats, de permettre de couper les sources de financement des terroristes et d'affaiblir leurs réseaux. La synergie dans les actions, le partage des informations entre les différentes institutions engagées dans la lutte, l'assistance technique et financière sont essentielles pour parvenir, à court ou à moyen terme, à éradiquer cette menace permanente sur tous les pays et tous les peuples.

Les pays les moins préparés, et disposant de moyens très limités, ont besoin de voir renforcer leurs capacités à surveiller et à contrôler efficacement les mouvements des personnes et des biens à travers leurs frontières, à détecter les articles prohibés, à saisir les matières dangereuses et à priver les terroristes de lieux de refuge.

Il est un triste constat que l'un des atouts des terroristes reste la coopération agissante entre leurs différents réseaux, alors même que les pays sont souvent lents à s'engager dans une coopération mutuellement avantageuse. Le Togo estime que c'est à travers des actions conjuguées aux plans bilatéral, régional et international, et ce dans le respect de leur souveraineté, de leur indépendance et de l'intégrité de leur territoire, que nos États pourront espérer lutter efficacement contre le terrorisme.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance et d'axer notre attention sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.

La présente séance ne pouvait être plus opportune. Nous sommes réunis ici aujourd'hui, un an après la mort d'Oussama ben Laden. Sa mort a marqué une étape importante dans la lutte contre Al-Qaida et d'autres groupes terroristes, mais elle n'a pas éradiqué le fléau du terrorisme de notre monde. La ténacité des réseaux terroristes exige que nous poursuivions notre lutte commune contre le terrorisme. La séance d'aujourd'hui souligne la détermination sans faille du Conseil de sécurité à lutter contre le terrorisme et nous rappelle ce qu'il nous reste à faire.

Bien qu'Al-Qaida ait connu des revers importants, ses affiliés et d'autres groupes extrémistes violents ont continué d'agir et de poser des menaces considérables. Al-Qaida dans la péninsule arabique a étendu ses activités au Yémen et entend mener des attaques à l'étranger. Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) exploite et déstabilise le Sahel, en particulier au Mali. Al-Chabab, qui a publiquement prêté allégeance à Al-Qaida en début d'année, continue de déstabiliser la Corne de l'Afrique et de refuser l'accès des secours humanitaires d'urgence à ceux qui en ont besoin.

Au Nigéria, des éléments de Boko Horam, ont mené de très nombreuses attaques, y compris contre le personnel des Nations Unies. À New Delhi, Tbilisi et ailleurs, de nouveaux actes de violence sont commis de façon répétée contre des diplomates. Les menaces terroristes continuent d'apparaître et de se poser dans toutes les régions du monde. Les États-Unis se joignent

à d'autres pour condamner les actes terroristes, partout où ils sont perpétrés.

Les groupes terroristes continuent de se développer et de s'adapter. Certains sont également devenus de véritables entreprises criminelles. Al-Qaida au Maghreb islamique, par exemple, a créé un climat de peur et d'instabilité en recourant aux enlèvements contre rançon pour financer ses opérations terroristes. Les enlèvements contre rançon menacent de plus en plus la paix et la sécurité et poseront des problèmes considérables à la communauté internationale dans les années à venir.

Pour faire face à la menace posée actuellement par les terroristes, le Président Obama a adopté une approche stratégique globale qui rassemble tous les outils de la puissance américaine – civils, militaires, économiques et la puissance de nos valeurs – avec les efforts concertés d'alliés, de partenaires et d'institutions multilatérales. Ce n'est qu'en s'attaquant aux facteurs de la radicalisation, et en le faisant de concert, que nous pourrons empêcher que des menaces locales ne deviennent des menaces régionales et mondiales, qui appelleraient des mesures bien plus coûteuses. C'est pourquoi nous prenons des mesures résolues à l'échelle mondiale pour bloquer l'appui matériel aux terroristes, lutter contre l'extrémisme violent, freiner le recrutement et la radicalisation et donner à nos partenaires les moyens de le faire également.

La semaine dernière, les États-Unis ont présidé dans cette salle un débat thématique sur la sécurisation des frontières contre le trafic et les mouvements illicites (voir S/PV.6760). Le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2012/16, demandant au Secrétaire général de préparer une évaluation complète des différentes structures et activités des Nations Unies et d'envisager de quelle manière le système des Nations Unies peut efficacement prêter assistance aux États Membres qui en font la demande. Les États-Unis veulent aider les pays à mettre en place de solides institutions civiles, fondées sur les principes des droits de l'homme et de l'état de droit, à même de lutter efficacement contre le terrorisme et les facteurs de l'extrémisme violent. Le lancement récent du Forum mondial de lutte contre le terrorisme visant à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies facilite ces efforts. Les États-Unis s'engagent à renforcer les partenariats au sein de l'ONU et d'autres organisations multilatérales pour lutter contre le terrorisme. La mise au point du cadre de lutte de l'ONU contre le terrorisme au cours de la dernière décennie a marqué un moment essentiel. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle important afin d'établir un consensus autour d'une stratégie antiterroriste mondiale et de fournir une assistance technique pour étayer les capacités civiles de lutte contre le terrorisme dans le monde entier.

Nous encourageons l'ONU à tirer parti de ses précieuses contributions, notamment la récente création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme au sein de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général de nommer un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et de poursuivre l'unification du dispositif des Nations Unies de lutte contre le terrorisme afin de faire en sorte que le savoir-faire et les ressources soient déployés de manière aussi efficace que possible.

La société civile, en particulier les victimes et les associations de victimes, a joué un rôle déterminant dans les activités de prévention contre le terrorisme. Nous appelons les parties concernées du système des Nations Unies, notamment le Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, à intensifier leur engagement auprès de la société civile dans le monde entier au cours des années à venir.

Les États-Unis soutiennent fermement l'ensemble des efforts déployés par les Nations Unies, et espèrent que nous continuerons d'œuvrer tous ensemble en faveur d'une cause commune au sein du Conseil et de l'ensemble de la communauté internationale afin de prévenir et de combattre le terrorisme, partout et sous quelque forme qu'il surgisse.

M. Amrani (Maroc) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer notre profonde gratitude à la République d'Azerbaïdjan pour avoir convoqué cette importante séance qui tombe à point nommé. Cette initiative témoigne de l'importance que votre pays accorde au renforcement de la coopération antiterroriste internationale.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de sa déclaration, et le féliciter de son engagement personnel à renforcer le leadership des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. Le Colloque sur la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste, organisé par le

Secrétaire général en septembre 2011, a abouti à des recommandations concrètes qui ont été les bienvenues.

Nous sommes maintenant impatients de participer de manière constructive aux prochains débats portant sur de nouvelles propositions, qui visent à renforcer la cohérence et l'efficacité des efforts de l'ONU contre le terrorisme, notamment avec la nomination d'un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

Notre débat d'aujourd'hui se déroule dans un contexte international marqué par de nets progrès dans de nombreux domaines de la lutte contre le terrorisme. Nous sommes satisfaits des résultats obtenus jusqu'à présent dans de nombreux domaines. Toutefois, les attentats terroristes se poursuivent, et un nombre important de complots terroristes sont déjoués chaque année dans diverses régions. Cela prouve clairement que la menace terroriste persiste et que notre mobilisation et notre coopération doivent se poursuivre à cet égard.

En effet, malgré tous nos efforts, le terrorisme reste un problème pressant, et l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Les efforts internationaux visant à lutter contre le terrorisme sont essentiels, et doivent se poursuivre avec la même détermination et le même engagement. À cet égard, l'ONU demeure le cadre approprié et légitime pour que les États Membres adoptent des ripostes multilatérales au terrorisme.

Le Conseil de sécurité, conformément à son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, a pris des mesures importantes contre le terrorisme et continue de consolider les activités de ses organes de lutte contre le terrorisme en adoptant un certain nombre d'autres résolutions.

La Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, adoptée par l'Assemblée générale en 2006, constitue la décision la plus complète et efficace prise par la communauté internationale pour éliminer cette dangereuse menace et pour améliorer l'action de l'ONU à cette fin. Nous attendons à présent avec intérêt son troisième examen, qui fournira une occasion supplémentaire d'envisager une transposition améliorée et plus efficace de ses quatre piliers en actions et mesures concrètes.

Le rôle de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'ONU dans la mise en œuvre de la Stratégie doit être encore renforcé. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a été créé à la présente session de l'Assemblée générale, grâce au financement initial du Royaume d'Arabie saoudite, et constitue un mécanisme important permettant à l'Équipe spéciale de continuer à développer ses activités de renforcement des capacités, et d'accroître la coordination internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

La création du Centre, dans le Royaume d'Arabie saoudite, offre un outil important, et nous nous engageons à œuvrer aux côtés du Roi d'Arabie saoudite et des autres membres du Conseil consultatif du Centre en vue d'atteindre les importants objectifs qui sont les siens.

Le Maroc partage pleinement la ferme détermination de la communauté internationale à demeurer résolue et unie dans la lutte contre le terrorisme. À partir de là, le Maroc a adopté une approche globale et multidimensionnelle de la lutte contre le terrorisme qui converge avec la Stratégie des Nations Unies et se conforme à la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'ONU et instruments juridiques internationaux auxquels le Maroc est partie.

L'approche proactive du Maroc s'est traduite avec succès par la prise de mesures fermes et préventives de répression, ainsi que par des initiatives nationales visant à s'attaquer aux nombreux facteurs sociaux, économiques et culturels qui sont à l'origine d'idéologies violentes et extrémistes.

Notre démarche se fonde sur un certain nombre de facteurs. Le rejet total du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations par tous les citoyens marocains a été d'une importance cruciale. L'attachement de longue date du Maroc aux valeurs de tolérance et de coexistence pacifique reste fort et joue également un rôle clef au sein de notre société. Avant tout, le Maroc est fermement déterminé à poursuivre son chemin irréversible vers la démocratie – pavé de véritables réformes inspirées par le développement humain –, qui a fourni la meilleure protection contre la propagation d'idéologies extrémistes et violentes.

Pourtant, quel que soit leur succès, les actions menées par les États seuls ne permettent pas de faire face à l'ampleur, la diversité et la sophistication continuelle de la menace terroriste. Malgré tous nos efforts, le terrorisme demeure une réelle menace transfrontalière qui peut frapper n'importe quelle région ou nation, quels que soient sa religion, sa

culture ou son niveau de développement. C'est pourquoi rien ne saurait remplacer un engagement international efficace et coordonné à coopérer contre le terrorisme.

Le Maroc a exprimé à maintes reprises sa profonde préoccupation au sujet de la propagation des activités terroristes dans les sous-régions voisines, à savoir l'Afrique de l'Ouest et la région du Sahel, mais aussi dans le golfe de Guinée et la Corne de l'Afrique. Notre continent a connu ces dernières années une augmentation non seulement de la fréquence, mais aussi du degré de sophistication des actes de violence commis par les réseaux terroristes, frappant souvent dans des zones qui affrontent déjà de nombreux problèmes socioéconomiques et difficultés, en particulier l'environnement et la sécurité alimentaire, et des conflits non résolus. Ces activités terroristes ont donc considérablement accru le nombre de victimes innocentes, sapé la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et mis en péril la stabilité régionale dans son ensemble.

Des faits récents ont également confirmé les relations d'interdépendance qui existent entre les groupes terroristes, les mouvements séparatistes et les réseaux criminels impliqués dans le trafic d'armes et de stupéfiants, ainsi que dans les actes de piraterie et les enlèvements. Cette interdépendance a permis à des réseaux terroristes de puiser dans les ressources financières provenant des flux transfrontaliers illicites et, en conséquence, de renforcer leurs capacités opérationnelles, voire d'étendre leur contrôle, dans certains cas, sur les territoires d'États souverains.

Le Conseil s'est maintes fois déclaré préoccupé par la présence des groupes terroristes dans ces régions et par les attentats qu'ils y commettent, et les a condamnées. Il est urgent aujourd'hui de créer un cadre durable de dialogue, de coopération et de solidarité, un cadre qui englobe tous les États concernés par la sécurité et la stabilité dans la région afin d'aborder de manière intégrée les dimensions politiques, liées à la sécurité et au développement humain dans la région. Il faut également accorder la priorité au développement. Les calculs politiques égoïstes doivent faire place à la responsabilité partagée et à un partenariat constructif, surtout en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Sans un partenariat et une responsabilité partagée, nous ne pouvons pas avancer.

Conformément à son attachement de longue date à la paix et à la sécurité en Afrique, le Maroc a activement contribué à aider d'autres pays africains à renforcer les capacités individuelles et collectives dont ils disposent pour faire face aux groupes terroristes, ainsi qu'aux nombreux réseaux de la criminalité transnationale organisée auxquels ils sont affiliés. À cet égard, la Conférence des Ministres de la justice des pays francophones d'Afrique aux fins de l'application des instruments universels contre le terrorisme et la Conférence ministérielle des États africains riverains de l'Atlantique représentent des initiatives clefs auxquelles le Maroc contribue activement. Le Maroc accueillera également, après la première tenue à Tripoli en mars dernier, la deuxième édition de la Conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières, qui regroupe un certain nombre d'États d'Afrique du Nord et de la région du Sahel.

Dans le cadre de cet engagement, le Maroc n'épargnera aucun effort pour continuer à appuyer toutes les initiatives visant à établir un partenariat réel et une confiance mutuelle propices à une coopération régionale et internationale efficace. Dans le cadre de ces paramètres, nous sommes tout aussi déterminés à contribuer aux activités du Forum mondial de lutte contre le terrorisme d'une manière qui complète et renforce les efforts antiterroristes multilatéraux en cours, notamment ceux dirigés par l'ONU.

Pour terminer, nous sommes on ne peut plus convaincus que l'ONU doit demeurer le cadre universel qui nous permettra de renforcer le message clair et puissant selon lequel la communauté internationale agit de concert pour rejeter toutes les idéologies violentes, œuvrer ensemble à la promotion du dialogue entre nos civilisations, et empêcher que certains groupes religieux soient stigmatisés et pris pour cible de manière aveugle dans la lutte que nous menons contre le terrorisme.

M. Zmeevsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais, pour commencer, vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la présidence azerbaidjanaise d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente réunion de haut niveau du Conseil de sécurité consacrée à la question très urgente du renforcement de la coopération internationale aux fins de l'exécution des obligations liées à la lutte contre le terrorisme.

Le terrorisme ne connaît pas de frontières. La veille de la présente séance, nous avons reçu des informations faisant état d'actes de terrorisme commis dans la Fédération de Russie et au Nigéria, qui ont une nouvelle fois infligé des souffrances à des dizaines

d'innocents. Nous exprimons nos condoléances aux victimes et aux membres de leur famille ainsi que notre solidarité avec eux.

Le terrorisme n'a pas de justification, quels que soient les arguments utilisés pour l'enjoliver. C'est un fléau universel qui doit être condamné et considéré partout comme un acte criminel passible de sanctions pénales, tandis que ceux qui prennent part à des actes terroristes doivent être considérés comme des criminels et recevoir une punition juste. Cette responsabilité incontournable est un principe fondamental de la coopération internationale pour combattre efficacement le terrorisme, consacré par les conventions antiterroristes fondamentales des Nations Unies.

La Fédération de Russie considère la séance d'aujourd'hui comme une autre étape dans le renforcement du rôle central de coordination de l'ONU dans le cadre de nos activités antiterroristes systématiques. Ces dernières années, nous avons créé, sous la houlette de l'ONU, un vaste dispositif de coopération mondiale dans ce domaine, qui compte des dizaines d'organisations internationales et d'associations régionales. Nous avons considérablement renforcé les bases juridiques internationales en matière de lutte contre le terrorisme, et nous continuons de travailler activement aux fins de la fixation et de la promotion de normes et de règles en la matière. Le nouveau niveau de coopération entre les forces de l'ordre nous a permis de saper considérablement les infrastructures terroristes et de bloquer nombre de ses voies de financement.

Hélas, non seulement la menace terroriste n'a pas faibli, mais elle a récemment pris une nouvelle dimension et s'est aggravée. Dans le cadre des processus très incohérents et incomplets menés an Afrique du Nord, au Moyen-Orient et dans la Corne de l'Afrique, nous avons assisté à une escalade notable des menaces terroristes et vu Al-Qaida et les groupes qui lui sont affiliés se concentrer davantage sur les régions. Les partenariats entre terroristes et groupes criminels se sont renforcés, dans l'objectif de créer des filières criminelles transfrontières pour le trafic de stupéfiants, les migrations illégales, la traite des êtres humains et la contrebande d'armes. Il est désormais clair que cela contribuera non seulement à un renforcement sensible des cellules terroristes, mais également à la diffusion dangereusement large d'une nouvelle idéologie qui intensifie la violence et l'extrémisme et aggrave les conflits entre les religions et les ethnies. La menace terroriste pourrait toujours aussi bien s'accroître dans la région de l'Afghanistan et du Pakistan, grâce à l'élan insufflé par le trafic d'opiacés.

Dans ces conditions, nous sommes de plus en plus dépendants de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies adoptée par l'Assemblée générale, qui conjugue avec souplesse des méthodes de répression et de prévention et s'attaque aux racines socioéconomiques du terrorisme, renforçant ainsi le cadre juridique et le respect des droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité doit maintenant relever le défi consistant à répondre rapidement et de manière appropriée au terrorisme sous ses formes changeantes. Notre réponse doit être renforcée par des mesures efficaces et globales pour faire en sorte que les États Membres mettent en œuvre les décisions du Conseil, pour développer un dialogue entre eux, et leur fournir l'aide nécessaire. Nous pensons qu'il faut accorder une grande attention aux domaines suivants.

Premièrement, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer les bases juridiques de la lutte contre le terrorisme, élargir le cercle de participants aux conventions antiterroristes et assurer la mise en œuvre stricte de toutes leurs initiatives et leur nationalisation grâce à la législation. Une priorité urgente est l'achèvement, sous les auspices de l'ONU, de l'élaboration d'une convention globale sur le terrorisme international.

Deuxièmement, nous devons mener la coopération antiterroriste de manière préventive, en mettant l'accent sur la prévention du terrorisme. S'agissant de la question à laquelle est consacrée la présente séance, la plus grande menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales est le terrorisme de destruction massive. Les mesures pour prévenir le terrorisme nucléaire sont tout à fait cruciales à cet égard. Il est nécessaire d'assurer la participation accrue des États aux principales conventions des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre d'une initiative mondiale destinée à lutter contre les actes de terrorisme nucléaire et à assurer le respect des décisions prises au Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Séoul. Le Comité créé par la résolution 1540 (2004) doit jouer un rôle important s'agissant de relever ces défis.

Afin de priver les terroristes de tout soutien social, nous devons déployer des efforts supplémentaires, en faisant intervenir un facteur

économique, par le biais des organes chargés de l'application de la loi. De telles contributions à la création d'emplois devraient être faites non seulement par les États, mais aussi par les organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de concert avec les organisations qui s'occupent de l'assistance économique, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Comité économique extraordinaire pour l'Europe, et les organisations régionales telles que l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC).

Une telle synergie pourrait ouvrir un nouveau chapitre pour la communauté internationale de donateurs, en associant l'aide au développement aux efforts de lutte contre le terrorisme et les criminels. Il est tout aussi important de poursuivre les efforts visant à couper les flux financiers qui alimentent le terrorisme, y compris ceux résultant de la participation à ces activités des chefs de réseaux de drogue et d'autres types de criminalité organisée.

Une autre question urgente évoquée dans le texte de la résolution 1624 (2005) est liée au défi qui consiste à lutter contre l'idéologie du terrorisme et à créer au sein de la communauté internationale un climat propice à un rejet total de cette idéologie. Gagner la sympathie et l'adhésion des populations passe par le renforcement du dialogue interculturel et d'une compréhension mutuelle entre les civilisations et les religions, pour endiguer l'incitation au terrorisme sous toutes ses formes.

Nous devons établir une coopération efficace avec la société civile pour pouvoir neutraliser au plus tôt toutes les manifestations de l'extrémisme violent et du terrorisme. Il est impératif d'interdire au niveau international toute forme d'appui aux terroristes, y compris l'appui militaire, technique et financier. Les États qui ne tiennent pas compte de cette obligation en subiront eux-mêmes les conséquences, aux dépens de la vie de leurs populations civiles.

Il est impossible de venir à bout du terrorisme sans renforcer les capacités des forces chargées de le combattre. Le maintien de l'assistance fournie aux États intéressés par des organismes internationaux est essentiel pour l'élaboration et l'amélioration des lois antiterroristes et la formation du personnel. Le succès de la lutte contre le terrorisme est fortement tributaire d'une bonne analyse de ce phénomène, notamment de ses liens de plus en plus forts qu'il entretient avec la criminalité organisée, le trafic des stupéfiants et la piraterie, ainsi que des tendances émergentes telles que le terrorisme individualisé ou l'autoradicalisation.

Nous devons renforcer la capacité scientifique d'analyse des organismes compétents des Nations Unies, en leur donnant des orientations plus concrètes. L'enquête de l'UNODC sur le terrorisme est un exemple de succès à cet égard.

Troisièmement, il importe au plus haut point d'élaborer une stratégie globale pour faire face aux nouveaux défis terroristes, y compris dans le cyberespace. Des mesures concrètes pour, comme le demande le Conseil de sécurité, fermer les sites Web de propagande terroriste, comme par exemple le site Web Kavkar Center de l'organisation terroriste connue sous le nom d'Émirat du Caucase, doivent être complétées par l'élaboration d'un traité mondial visant à lutter contre l'utilisation du cyberespace aux fins du terrorisme et d'autres activités criminelles.

L'adoption de critères internationaux fiables est essentielle pour protéger les touristes contre les terroristes et d'autres attaques criminelles. À cet égard, un nouvel élan a été donné par la récente session de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui s'est tenue à Vienne. Nous espérons que de nombreux États, les principaux organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les milieux d'affaires se joindront à cet effort.

Dans le cadre du partenariat entre secteur public et secteur privé, l'UNODC et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice sont en train de préparer un autre projet pour empêcher que les terroristes et d'autres criminels aient accès aux métaux précieux.

Un partenariat avec les entreprises est également utile pour élaborer des mesures efficaces visant à faire respecter les droits des victimes du terrorisme, y compris des compensations financières sur la base de systèmes transnationaux d'assurance et de réassurance relatifs aux actes de terrorisme de grande ampleur.

Quatrièmement, nous ne devons pas négliger l'amélioration des travaux et des méthodes de travail des organes des Nations Unies chargés de la lutte

contre le terrorisme. Nous devons continuer à renforcer la capacité du Comité contre le terrorisme (CCT) et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), qui surveille la mise en œuvre par les États Membres du texte fondamental relatif aux activités antiterroristes, à savoir la résolution 1373 (2001).

La Fédération de Russie appuie les activités du CCT relatives à l'amélioration des mécanismes d'évaluation, la préparation d'un examen global de la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) et la résolution 1624 (2005), l'élargissement du programme international de lutte contre le terrorisme en luttant contre l'incitation aux actes de terrorisme, et le renforcement du dialogue entre les civilisations.

La pratique continue de visites effectuées dans les pays par le CCT demeure l'un des instruments les plus importants s'agissant de faire le suivi des progrès réalisés et des activités planifiées par les États en vue de renforcer les capacités nationales de lutte contre le terrorisme et d'analyser les meilleures pratiques. La Fédération de Russie compte accueillir une visite de la DECT en octobre.

Nous devons adopter des mesures supplémentaires afin de renforcer l'efficacité et les capacités du régime de sanctions du Conseil contre Al-Qaida et les Taliban. Grâce à la réforme de juin 2011, nous avons pu assurer une plus grande transparence et mettre en place des procédures plus souples en ce qui concerne la radiation de la Liste, sans pour autant provoquer un affaiblissement des capacités du régime de lutte contre le terrorisme, qui aurait pu pousser certains États à ne pas honorer leurs obligations en ce qui concerne les sanctions.

Compte tenu de l'intensification des activités des groupes terroristes régionaux d'Al-Qaida, en particulier en Afrique du Nord, et de leurs liens de plus en plus étroits avec d'autres organisations criminelles, il convient de prendre des mesures pour étendre le régime des sanctions mis en place dans la lutte contre le terrorisme à de nouveaux individus et entités.

L'un des défis urgents concerne la mise en œuvre intégrale de la résolution 2017 (2011), adoptée à l'initiative de la Fédération de Russie pour lutter contre la propagation incontrôlée des armes libyennes. À maintes reprises, la délégation russe a attiré l'attention du Conseil sur ce risque important, car les systèmes antiaériens portables à dos d'homme et d'autres armes dangereuses pourraient tomber entre les mains de terroristes. Les filières de ces armes se sont élargies, reliant les groupes terroristes aux organisations criminelles et aux mouvements séparatistes, et renforçant ainsi leur pouvoir de destruction.

Les mesures les plus fermes s'imposent pour mettre en œuvre la résolution 2017 (2011) avec l'appui des États du Sahel et du Sahara et poursuivre les efforts déployés par diverses instances internationales, dont le Groupe Rome-Lyon du Groupe des Huit et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

Cinquièmement, il est tout à l'honneur de l'ONU de renforcer la coopération au niveau régional à travers la mise en place de mécanismes de communication de résultats, en coopération avec les organismes chargés des opérations antiterroristes. Nous sommes tout à fait sensibles aux efforts menés dans la lutte contre le terrorisme par le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil OTAN-Russie, l'Organisation des États américains, le Fonds latino-américain de réserve, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres. Nous œuvrerons de concert avec nos partenaires pour accroître nos contributions à la lutte contre le terrorisme sous l'égide de l'OTSC, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de la Communauté d'États indépendants.

Nous nous félicitons de la déclaration présidentielle qui sera adoptée à la fin de la séance d'aujourd'hui. Elle vise à renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme sous les auspices de l'ONU. La Fédération de Russie condamne fermement le terrorisme sous tous ses aspects et continuera à contribuer à cet effort à travers le renforcement de la coopération internationale sur la base de la confiance et du strict respect des principes du droit international.

Mme Londoño (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter, ainsi que votre pays, l'Azerbaïdjan, dans lequel j'ai eu l'honneur d'effectuer une visite il y a quelques mois. Je voudrais également vous féliciter d'assurer la présidence du Conseil de sécurité et d'avoir convoqué cet important débat sur un sujet qui revêt une grande importance au niveau mondial. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration sur cette question.

Le terrorisme constitue une menace à la paix et la sécurité internationales. Il a une incidence sur la société dans son ensemble, y compris l'état de droit et l'exercice des droits de l'homme. Les conséquences

humaines du terrorisme se font sentir partout dans le monde. Par conséquent, la communauté internationale doit lutter contre cette menace aux multiples facettes d'une façon coordonnée, à toutes les étapes et sous tous ses aspects.

Au fil des décennies, la communauté internationale s'est dotée d'un arsenal juridique comprenant 14 traités internationaux et quatre protocoles portant modification portant sur des aspects et des actes propres au terrorisme. En outre les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité constituent un vaste cadre qui traite du terrorisme sous tous ses aspects et dans toutes ses manifestations.

Bien que nous n'ayons pas convenu d'une définition du terrorisme, nous avons progressé dans l'identification d'éléments clefs d'actes que la communauté internationale qualifie d'actes de terrorisme et qu'elle condamne comme étant injustifiables quelles qu'en soient les circonstances – qu'elles soient de nature politique, idéologique, raciale, religieuse ou autre.

Le terrorisme et les autres menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales comportent plusieurs phases, aspects et complexités qu'il faut aborder par le biais d'une concertation et d'une coopération internationales, comme le souligne le document de réflexion établi par la délégation de l'Azerbaïdjan (S/2012/281, annexe). Ce phénomène ayant des implications mondiales, l'ONU, et plus particulièrement l'Assemblée générale, organe universel, doit être l'axe central des débats sur les politiques et la coopération à mener en la matière. Pour sa part, le Conseil de sécurité, dans le cadre de son mandat, a adopté des mesures qui contribuent à l'action internationale contre le terrorisme et la complètent.

Il existe d'autres forums de dialogue et de définition des bonnes pratiques qui doivent travailler en coopération étroite avec l'ONU, dont le Forum mondial de lutte contre le terrorisme qui a recensé des domaines de coopération spécifiques et des bonnes pratiques très importants pour tous les États dans leur lutte contre le terrorisme.

Parmi les divers mécanismes qui existent pour faire face à cette menace de manière coordonnée, je tiens à souligner que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est un instrument efficace pour prévenir, sanctionner et éliminer ce fléau. Tout en reconnaissant que le renforcement des capacités des États est un aspect fondamental de la lutte mondiale contre le terrorisme, la Stratégie consiste à prendre des mesures pour améliorer la coordination et la cohérence au sein du système des Nations Unies aux fins de la promotion et de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Dans ce contexte, la mise au point et le renforcement d'une législation nationale et la consolidation des mécanismes de coopération et de renforcement des capacités deviennent des compléments essentiels de la Stratégie mondiale. L'Organisation doit renforcer l'assistance technique qui facilite le renforcement des capacités nationales.

Les États doivent veiller à ce que les mesures adoptées pour lutter contre le terrorisme respectent toutes les obligations découlant du droit international et, notamment, les droits de l'homme, ce qui inclut l'adoption de mesures visant à protéger les droits des victimes et à atténuer les préjudices subis, aspect essentiel de la lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous rappelons l'accent mis sur les droits de l'homme dans les résolutions 1624 (2005) et 1963 (2010).

Le terrorisme n'est pas sans lien avec la criminalité transnationale organisée. Il existe des réseaux de financement qui proviennent en grande partie des activités de la criminalité organisée, notamment le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes, l'exploitation illégale des ressources minières, les extorsions, les enlèvements ou la piraterie.

Le financement des actes de terrorisme est, de par sa nature même, un facteur face auquel la communauté internationale devrait adopter des mesures plus efficaces afin d'éviter que les réseaux terroristes disposent de ressources financières et logistiques qui facilitent leur action. Il faut mettre au point des mesures intégrées qui incorporent les éléments des instruments juridiques relatifs à la criminalité transnationale organisée. Le financement issu de divers délits présente de nouveaux scénarios face auxquels les États doivent unir leurs forces pour élaborer des stratégies ayant une vision globale tant des problèmes que des solutions.

Pour mon pays, l'adoption, l'application et la promotion de cadres de coopération constituent une réponse efficace au terrorisme. La Colombie participe activement à de nouveaux mécanismes de coopération régionaux et multilatéraux. Outre l'ONU, l'Organisation des États américains et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, nous avons

coopéré avec des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, et plus récemment avec des pays d'Afrique, afin de partager nos expériences et créer des capacités qui permettront de lutter contre tous les crimes transnationaux qui, d'une manière ou d'une autre, sont liés au terrorisme.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale est engagée à poursuivre sa lutte frontale contre le terrorisme.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Nous félicitons l'Azerbaïdjan pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. J'apprécie l'initiative prise par l'Azerbaïdjan de convoquer cette séance d'information de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme. Je souhaite la bienvenue à la présente séance au Président Aliyev.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adhésion de l'Azerbaïdjan à l'Organisation des Nations Unies. L'Azerbaïdjan est également membre non permanent du Conseil de sécurité cette année. Au cours des 20 dernières années, l'Azerbaïdjan a fait des efforts énormes et accompli des progrès gigantesques au niveau de son développement national, et il joue un rôle de plus en plus important dans les affaires de l'ONU. Il a apporté une contribution positive à la réalisation des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. La Chine tient à lui exprimer toute son appréciation. Je me félicite également de l'exposé fait aujourd'hui par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Le terrorisme est une menace qui pèse sur l'ensemble de la communauté internationale. La Chine condamne le terrorisme et appuie fermement les efforts déployés pour lutter contre toutes ses formes et manifestations. la communauté internationale a consenti d'immenses efforts pour combattre le terrorisme, mais ce fléau est loin d'avoir été éliminé. Il continue de poser une menace grave à la paix et la sécurité internationales et a évolué dans ses formes et ses manifestations. S'agissant du renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, je voudrais souligner quatre points.

Premièrement, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, les États Membres doivent défendre les mêmes normes. Il faut résister sans équivoque aux actes de terrorisme, quels qu'en soient les motifs et les auteurs, et où qu'ils se produisent, et y répondre par des mesures énergiques. La politique de deux poids, deux mesures n'a pas sa place dans cette lutte. La communauté internationale doit s'opposer à toute forme d'incitation ou d'appui au terrorisme. La prise de positions incohérentes dictées par les intérêts personnels ne fera que protéger le terrorisme et s'en faire le complice, nuisant ainsi à l'objectif même de la lutte contre le terrorisme et affaiblissant la coopération internationale dans ce domaine.

Deuxièmement, nous devons traiter des symptômes et des causes profondes du terrorisme en adoptant des mesures intégrées. Le terrorisme est le produit d'un ensemble complexe de facteurs politiques, économiques et sociaux. Les mesures prises pour lutter contre le terrorisme doivent chercher à promouvoir le développement, à éliminer la polarisation et les injustices sociales et à régler comme il se doit les conflits régionaux. Le terrorisme va souvent de pair avec la propagation du séparatisme, de l'extrémisme, de la haine violente et de l'intolérance. Il faut donc aborder cette question d'une manière holistique. S'en remettre uniquement aux solutions militaires pourrait bien s'avérer contreproductif.

Troisièmement, pour renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, l'ONU et le Conseil de sécurité doivent assumer un rôle directeur. Dans le cadre de cette lutte, nous devons respecter la Charte des Nations Unies et les normes fondamentales du droit international, et respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États. La Chine appuie la mise en œuvre pleine et effective de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des déclarations présidentielles. Il faut également renforcer la coordination entre les divers organes de l'ONU chargés de la lutte contre le terrorisme. L'aide accordée aux États Membres dans le cadre de la lutte contre le terrorisme doit reposer sur le respect de la volonté et des choix de ces États. La Chine se félicite de la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et forme l'espoir qu'il fournira une aide importante aux États Membres en termes de renforcement des capacités et d'assistance technique.

Quatrièmement, la lutte contre le terrorisme doit être fondée sur le dialogue entre les civilisations et la promotion de l'entente mutuelle et la tolérance. La coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme doit favoriser la promotion du dialogue et des échanges entre diverses civilisations, religions et ethnicités, ainsi que le respect mutuel et la coexistence harmonieuse. Notre lutte contre le

terrorisme ne doit pas suivre de lignes idéologiques, et nous nous opposons à toute tentative visant à établir un lien entre le terrorisme et certains États, gouvernements, ethnicités ou religions. Nous nous opposons également à toute protection accordée au terrorisme et à toute complicité avec ses agents pour des prétextes politiques, ethniques ou religieux.

La Chine est victime du terrorisme et fait face à diverses menaces terroristes, essentiellement de la part d'éléments du Mouvement islamique du Turkestan oriental en Chine même et à l'extérieur, ainsi que de groupes terroristes internationaux et autres individus. La Chine est prête à participer activement à la lutte contre le terrorisme, dans un esprit de coopération et dans le cadre de l'ONU, et nous ne ménagerons aucun effort pour mener à bien ces efforts.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue au Conseil. Votre présence et le fait que vous présidiez la présente séance témoignent de votre profond attachement aux travaux du Conseil et de l'importance que nous accordons tous au renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Je tiens donc à vous féliciter, ainsi que la délégation azerbaïdjanaise, d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance et de votre conduite remarquable des travaux du Conseil. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

Aucun pays n'a autant souffert du terrorisme que le Pakistan. Le Pakistan condamne catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en tout lieu, quels qu'en soient les auteurs et les victimes. Nous condamnons également le meurtre de civils partout dans le monde, qu'ils soient tués dans des attaques terroristes ou suite à un usage illégal ou disproportionné de la force. Tous les efforts de lutte contre le terrorisme doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et se conformer pleinement au droit international. Nous sommes également tous d'accord sur le fait que le terrorisme et l'extrémisme ne peuvent pas et ne doivent pas être associés à quelque religion, race, ethnie, croyance, système de valeurs, culture ou société que ce soit. Aucune tradition ou doctrine religieuse n'encourage ni n'inspire d'actes de terrorisme.

Le Pakistan réaffirme sa volonté de renforcer la coopération mutuelle pour lutter contre le terrorisme. La cohérence et la coordination des efforts sont nécessaires pour que la communauté internationale remporte la victoire dans sa lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi le Pakistan est favorable à une stratégie antiterroriste globale et à sa mise en œuvre équilibrée. La communauté internationale doit s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, y compris des conflits non résolus qui se prolongent, des agressions, une occupation étrangère, le déni du droit des peuples vivant sous occupation étrangère à l'autodétermination, et l'injustice sociale et économique, ainsi que la marginalisation politique et l'aliénation. Le refus constant de tenir compte des conditions qui favorisent la propagation du terrorisme ne pourra qu'être préjudiciable à chacun d'entre nous. Nous devons éviter les politiques qui aliènent des populations et les rendent vulnérables à l'extrémisme; nous devons également lutter contre le chômage et promouvoir le développement économique et social, en particulier dans les régions que menace l'extrémisme.

Le Pakistan est pleinement favorable à l'application des principes du droit pour mettre en œuvre des résolutions relatives à la lutte antiterroriste. Nous appuyons également la réforme des procédures des comités du Conseil de sécurité chargés de garantir la régularité de la procédure en matière de lutte antiterroriste. Nous nous félicitons des efforts déployés récemment par le Conseil à cet égard, qui a nommé un médiateur du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, et nous espérons que ce processus de réforme se poursuivra afin d'améliorer encore ces procédures.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a étendu la portée de la lutte antiterroriste pour inclure la lutte plus générale contre l'extrémisme par le dialogue interculturel. La mise en œuvre de la Stratégie serait facilitée par une volonté plus grande de s'attaquer au problème de la diffamation de certaines religions, et par une lutte contre l'intolérance, les stéréotypes et la discrimination basée sur la religion ou des croyances. Dans ce monde de plus en plus interdépendant, nous avons besoin, plus que jamais, de plus de compréhension, d'harmonie et de passerelles entre toutes les cultures et tous les peuples.

L'ONU a un rôle particulier à jouer dans la promotion de la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste. Notre organisation et ses organes chargés de la lutte contre le terrorisme ont besoin de politiques cohérentes et d'une meilleure coordination

interinstitutions. Nous observons que, dans son dernier rapport sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/66/762), le Secrétaire général a recommandé que les États Membres envisagent de nommer un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Nous sommes prêts et disposés à étudier la recommandation du Secrétaire général dans le cadre de l'Assemblée générale, durant le proche examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Si nous défendons la cohérence institutionnelle de l'ONU, nous tenons également à souligner qu'il est important de respecter les mandats des différents organes de l'Organisation, tels que définis dans la Charte.

Nous apprécions la contribution positive de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme à l'amélioration de la coordination des activités des Nations Unies en matière de lutte antiterroriste. Nous espérons que le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, créé à la suite d'une initiative de l'Arabie saoudite, aidera l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme à mieux coordonner ses efforts.

La promotion de la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste est de fait un noble objectif. Le Pakistan s'acquitte de ses obligations internationales, en particulier de son engagement à appliquer les différentes conventions relatives à la lutte contre le terrorisme, avec un grand sens des responsabilités. Nous avons ratifié 10 des 13 conventions des Nations Unies relatives à la lutte antiterroriste, et sommes également signataires de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée en 2000. Le Pakistan est partie à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, et il a promulgué une loi historique relative à la lutte contre le blanchiment d'argent. Une unité de surveillance financière a été créée à la Banque nationale du Pakistan afin de surveiller les transactions financières suspectes. Récemment, 64 comptes bancaires contenant 750 millions de roupies pakistanaises ont été gelés.

La communauté internationale a reconnu le rôle joué et les sacrifices consentis par le Pakistan dans la lutte contre le terrorisme, problème qui s'est aggravé au fil des ans en raison du conflit qui dure depuis plusieurs décennies en Afghanistan et de l'instabilité qui règne dans ce pays. Nous devons continuer de coopérer et d'appuyer les activités de lutte antiterroriste. Le Pakistan a déployé 160 000 soldats le long de sa frontière avec l'Afghanistan et mis en place 822 postes frontière pour barrer la route aux membres d'Al-Qaida et aux Taliban. La communauté internationale doit continuer d'aider l'Afghanistan à rétablir une paix durable et la stabilité.

Enfin, la lutte contre le terrorisme est une responsabilité collective qui doit être assumée dans un esprit de coopération, de compréhension et avec un sens inébranlable de notre humanité commune.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je félicite l'Azerbaïdjan de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé et vous, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et de la présider. Votre présence ici illustre très clairement la priorité que votre pays accorde aux efforts de lutte antiterroriste des Nations Unies. C'est également une priorité du Royaume-Uni.

L'ONU a pris la tête de la lutte contre le terrorisme dans le monde. Nous saluons ce rôle, et la détermination à lutter contre le terrorisme dont font preuve l'ONU et ses États Membres. Le terrorisme est un phénomène mondial qui appelle une réponse mondiale, et l'ONU jouit d'une position unique qui lui permet de conduire ces efforts. Nous saluons les efforts déployés actuellement pour tirer parti du cadre juridique existant afin de lutter contre le terrorisme, de s'attaquer aux conditions qui favorisent l'extrémisme violent et de prendre des mesures concrètes pour prévenir les attaques terroristes.

Je tiens à faire deux remarques principales dans le cadre du débat d'aujourd'hui. Premièrement, les sanctions sont un instrument essentiel dont l'ONU dispose pour lutter contre le terrorisme international, et l'action du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées est essentielle à cet égard. Le Royaume-Uni se félicite des améliorations apportées pour veiller à ce que les procédures suivies dans le cadre du régime de sanctions contre Al-Qaida restent justes et claires. Le Médiateur du Comité 1267 joue un rôle particulièrement important dans ce domaine, et je saisis cette occasion pour réaffirmer le plein appui du Royaume-Uni au Bureau du Médiateur. Dans le même temps, les sanctions doivent être appliquées avec efficacité et fermeté. Nous saluons donc toutes les

initiatives visant à renforcer la capacité des États Membres à le faire.

Deuxièmement, je voudrais souligner l'importance de la coordination – d'être « unis dans l'action », pour reprendre l'expression utilisée plus tôt par le Secrétaire général. Un grand nombre d'organismes internationaux sont impliqués dans la lutte antiterroriste mondiale. Avec un tel niveau d'activité, une coordination efficace est essentielle.

Les ressources sont nécessairement limitées, et nous devons nous assurer que nous tirons le meilleur parti de l'ensemble de notre travail. L'appel du Secrétaire général à nommer un coordonnateur pour la lutte contre le terrorisme constitue une excellente occasion de façonner la réponse des Nations Unies face au terrorisme. Il s'agit d'un important pas en avant que le Royaume-Uni appuie fermement. Nous devons faire en sorte que cette fonction ait le mandat adéquat pour apporter cohésion et cohérence aux activités de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme. Nous devons réfléchir attentivement à la manière de gérer au mieux les ressources pour parvenir à ce résultat.

En outre, nous devons rester concentrés dans nos efforts. À cette fin, nous nous félicitons de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous espérons que les thèmes abordés au cours de l'examen permettront de guider l'orientation stratégique des efforts déployés par l'ONU dans la lutte contre le terrorisme. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser nos remerciements au Royaume d'Arabie saoudite pour sa contribution à la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

L'ONU joue un rôle unique et crucial dans la lutte contre le terrorisme. Je tiens à déclarer que le Royaume-Uni continuera de travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires afin de veiller à ce que l'ONU soit suffisamment équipée pour agir.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous souhaiter, Monsieur le Président, une très chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité. Votre présence au Conseil est en effet un événement fondateur alors que l'Azerbaïdjan assume la présidence du Conseil de sécurité pour la première fois de son histoire. Je tiens également à vous exprimer notre profonde gratitude, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre délégation, pour avoir organisé la présente séance sur cet important sujet des menaces contre la paix et la sécurité résultant d'actes de terrorisme, et pour présider la réunion.

Je tiens également à reconnaître la participation à la présente séance de ministres et hauts responsables de l'Allemagne, du Togo, de la Colombie, du Maroc et de la Fédération de Russie. Leur participation et leurs précieuses déclarations soulignent l'importance que revêt le sujet pour la communauté internationale. Nous adressons également nos remerciements au Secrétaire général pour son exposé complet et pénétrant.

Aujourd'hui, le terrorisme constitue l'obstacle le plus grave à la paix et à la sécurité internationales. Au fil des ans, la face visible du terrorisme international a considérablement changé. Dans cet univers mondialisé qui est le nôtre, les terroristes agissent également à l'échelle mondiale et sont à même de mener une guerre asymétrique contre la communauté internationale. Les terroristes ont tissé des liens avec la criminalité transnationale organisée, et leur connexion véritable avec le trafic de drogues et d'armes et avec la traite des êtres humains est maintenant bien établie. Le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent, le trafic de drogues et le commerce illicite d'armes demeurent étroitement liés au sein d'un réseau complexe de relations nuisibles.

Il y a en outre un risque croissant que des armes de destruction massive de différentes sortes tombent entre les mains de terroristes, ce qui ne ferait qu'exacerber les graves problèmes de sécurité qui frappent déjà la communauté internationale. À l'ère actuelle d'Internet, on constate aussi une augmentation de l'utilisation à mauvais escient du cyberespace et des technologies connexes par des terroristes et leurs affiliés à des fins de recrutement, de formation et de financement, planification, préparation et promotion de leurs activités.

Une stratégie antiterroriste efficace nécessite donc une coopération internationale et régionale plus étroite que celle que la communauté internationale a été en mesure de réaliser jusqu'ici. La coopération internationale, ainsi qu'une action concertée dirigées contre les terroristes et leurs commanditaires, y compris le démantèlement total des refuges, abris, terrains d'entraînement et structures d'appui financier et idéologique pour les terroristes, sont des impératifs essentiels pour vaincre ce fléau.

Mon pays, l'Inde, subit le fléau du terrorisme depuis plusieurs décennies. En effet, toute notre région, l'Asie du Sud, est ravagée par les activités des plus

grands terroristes au monde, que ce soit Al-Qaida, Lashkar-e-Toiba, Jamaat-ud-Dawa, certains éléments Taliban ou d'autres encore. Le terrorisme, l'extrémisme et la radicalisation continuent de lancer un sérieux défi à la paix, au progrès et à la prospérité dans la région.

L'Inde condamne tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations, quel que soit le motif qui puisse être invoqué pour les justifier. Nous sommes en première ligne des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. L'Inde est partie aux principales initiatives mondiales de lutte contre le terrorisme international, y compris le Groupe d'action financière. Nous appuyons pleinement tous les efforts qui visent à renforcer la coopération internationale et régionale et qui, plus important encore, permettent de garantir la mise en œuvre effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), et la mise en œuvre globale et intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Nous appuyons également les deux points de consensus reflétés dans le document final adopté le 28 septembre 2011 à la séance spéciale du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, que l'Inde préside depuis janvier 2011. Le document final (S/2011/689, annexe) représente un jalon important s'agissant de fournir une orientation stratégique aux travaux du Comité dans le but de renforcer la capacité des États à lutter contre le terrorisme. Il fait monter d'un cran le point de référence en matière de lutte contre le terrorisme, et exhorte tous les États Membres à appliquer une tolérance zéro envers le terrorisme et à prendre des mesures urgentes afin de prévenir et de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations par la mise en œuvre pleine et effective de la résolution 1373 (2001) et d'autres instruments internationaux pertinents. Nous appelons tous les États Membres de l'ONU à s'efforcer d'adopter cette démarche dans leurs activités de lutte contre le terrorisme.

Nous pensons que le terrorisme ne saurait être contré par le seul usage des moyens d'imposer le respect des lois. La prévention, elle aussi, est essentielle. Des réponses efficaces incluent nécessairement d'autres aspects de la politique juridique et sociale, dont certains des éléments clefs sont le développement, l'éducation, l'intégration sociale, la tolérance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288 de l'Assemblée générale) est un document de qualité qui intègre plusieurs de ces aspects dans ses quatre piliers, et fournit des orientations aux États Membres pour mettre en œuvre de manière équilibrée et intégrée une stratégie mondiale.

Malgré les divers défis redoutables que pose la lutte contre le terrorisme, des progrès significatifs ont été réalisés au cours des 10 dernières années avec le renforcement de la coopération, le resserrement de la solidarité et la facilitation du dialogue entre les États Membres qui s'efforcent de contrer la menace terroriste. L'ONU a joué un rôle fondamental dans le renforcement des capacités des États Membres. Les États ont besoin d'aide pour s'acquitter de leurs obligations découlant des conventions de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme auxquelles ils sont parties, et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité contre le terrorisme et autres. Nous saluons les efforts et l'engagement dont font preuve les organes compétents des Nations Unies, notamment les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, pour développer les capacités des pays à cet égard.

Alors que le Conseil de sécurité continue de lutter avec détermination contre le terrorisme international, il doit en outre améliorer le degré de coopération internationale afin de contrer avec fermeté cette menace. Nous encourageons les organes subsidiaires du Conseil chargés de lutter contre le terrorisme à continuer à renforcer le dialogue qu'ils entretiennent actuellement avec les États Membres, les donateurs et les bénéficiaires sur la facilitation de l'assistance technique pour renforcer les capacités aux niveaux national, sous-régional et régional. Nous nous félicitons également de la récente initiative présentée par le Secrétaire général aux États Membres, consistant à envisager la nomination d'un coordonnateur des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, et nous nous déclarons prêts à nous engager pleinement dans toutes les discussions visant à améliorer encore davantage la cohérence et l'efficacité interinstitutions dans les efforts de lutte contre le terrorisme déployés par l'ONU.

L'Inde a longtemps cru que l'ONU devait également renforcer son cadre normatif en matière de lutte contre le terrorisme en adoptant une convention générale sur le terrorisme international. Je ne peux que faire écho à l'appel du Secrétaire général avertissant que le moment est venu d'adopter une telle convention.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Votre présence ici aujourd'hui, Monsieur le Président Aliyev, témoigne de l'importance que votre pays attache à la lutte mondiale contre le fléau du terrorisme. Ma délégation vous souhaite la bienvenue au Conseil aujourd'hui, Monsieur, et vous remercie de présider la présente séance. Nous souhaitons également saluer la présence des diverses délégations de haut niveau qui siègent à cette table aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration.

Le terrorisme demeure une menace permanente pour le reste du monde, et nous croyons opportun que le Conseil réévalue continuellement le vaste éventail de mesures antiterroristes dont il dispose. L'Afrique du Sud condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le massacre de civils innocents n'est jamais acceptable. Nous sommes fermement déterminés à venir à bout de la menace représentée par le terrorisme international grâce aux forums multilatéraux, dans le respect des droits de l'homme, du droit international et de la Charte des Nations Unies.

L'ONU doit jouer un rôle essentiel pour coordonner les efforts internationaux visant à combattre le fléau mortel du terrorisme. Il importe que les États Membres groupent leurs ressources pour lutter contre le terrorisme à l'échelle mondiale, et le système multilatéral devrait être renforcé pour mener ces efforts. Nous ne devons en outre pas céder à la tentation d'établir des structures parallèles hors de l'ONU, ce qui crée des chevauchements, une compétition et épuise des ressources limitées qui auraient pu être utilisées pour renforcer les stratégies mondiales de lutte contre le terrorisme des Nations Unies.

L'Afrique du Sud estime que le terrorisme ne peut pas être vaincu militairement ou unilatéralement. Il est urgent de mettre l'accent sur les causes profondes du terrorisme et d'élaborer des stratégies axées sur la collaboration pour relever les défis du terrorisme. À cet égard, des efforts concertés et durables doivent être renforcés pour régler les conflits liés au terrorisme dans toutes les parties du monde.

Nous sommes préoccupés par la propagation non contrôlée des armes et des munitions dans la région du Sahel résultant du conflit libyen. Elle est directement liée à l'intensification des activités terroristes et de la criminalité transnationale organisée dans les régions du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, qui font peser une menace sur la paix et la sécurité et sapent les efforts déployés à ce jour pour instaurer la démocratie, la paix et la stabilité. La campagne mondiale contre le terrorisme doit également comprendre un engagement conjoint, à l'échelle mondiale, pour venir à bout de la pauvreté et du sous-développement socioéconomique. Les mesures de lutte ne seront jamais viables à long terme si ces facteurs ne sont pas pris en compte, en liaison avec les initiatives de lutte contre le terrorisme.

La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies demeure un cadre collectif utile et souple pour diriger la riposte de la communauté internationale face au terrorisme. Elle fournit, face au défi, une riposte intégrée et multiforme, qui repose sur le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. La Stratégie reconnaît qu'il est important de faire face aux situations propices à la propagation du terrorisme, non seulement en tant que telles, mais également dans le cadre d'une stratégie antiterroriste efficace. En outre, la Stratégie s'appuie sur le consensus international selon lequel le terrorisme ne saurait être imputé à une religion ou une culture particulière.

L'Afrique du Sud est convaincue que les efforts internationaux à l'appui des initiatives antiterroristes ont plus de chances d'aboutir s'ils mettent également l'accent sur la coopération et la coordination régionales. Il appartient à tous les pays et toutes les sous-régions de contextualiser la Stratégie antiterroriste mondiale et de faire en sorte qu'elle leur soit utile alors qu'ils s'entretiennent avec tout l'éventail des parties locales indispensables à sa mise en œuvre fructueuse. Une approche uniforme ne donnerait pas de résultats.

À cet égard, nous saluons les initiatives conjointes de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme conçues pour renforcer la coopération régionale dans la mise en œuvre de la Stratégie, et leur coopération étroite avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Comité contre le terrorisme. Nous apprécions également à leur juste valeur l'assistance et la coopération techniques offertes aux pays et organisations régionales qui doivent relever les défis liés au terrorisme.

Il devrait y avoir une interaction et une coopération accrues entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité afin de veiller à ce que les actions

menées par les différentes structures pour lutter contre le terrorisme soient complémentaires et qu'elles ne s'opposent ni ne se chevauchent. L'Afrique du Sud a pris note de l'examen des structures existantes de l'ONU pour lutter contre le terrorisme et de l'annonce récente faite par le Secrétaire général concernant la nomination d'un coordonnateur pour la lutte contre le terrorisme. Pour créer ce bureau, il importe que le mandat et le champ d'intervention du coordonnateur soient tirés au clair, comme devrait l'être la relation entre le coordonateur et les structures existantes de l'ONU chargées de lutter contre le terrorisme, chacune d'entre elles ayant reçu d'un mandat particulier. Ma délégation estime que la création du tout nouveau bureau devrait être évaluée en fonction de sa capacité de contribuer à la facilitation des efforts internationaux pour lutter contre le terrorisme, au lieu de recréer des structures qui existent déjà ou d'imposer des fardeaux supplémentaires aux États Membres, notamment ceux qui appartiennent au monde en développement.

Pour venir à bout du fléau du terrorisme, il est indispensable de s'appuyer sur la solidarité et la coopération internationales existantes. Il est donc important de poursuivre nos efforts pour mettre définitivement au point la convention globale sur le terrorisme international en atteignant un accord sur une définition du terrorisme. Nous encourageons les délégations à participer à des activités visant à parachever la mise au point du projet de convention, notamment à des débats sur la présentation d'un projet de résolution.

Comme cela est souligné dans la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, le respect des droits de l'homme fait partie intégrante de nos efforts pour lutter contre le terrorisme. Il n'est pas possible de prétendre à la supériorité morale lorsque l'on viole les droits de l'homme fondamentaux ou que l'on affaiblit les lois par opportunisme politique. Nous ne pouvons pas garder le silence lorsque des droits sont ignorés et des individus soumis à des détentions arbitraires, des tortures et des assassinats. Il convient d'appuyer le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité doivent pouvoir soutenir un examen juridique, notamment sur la question de la procédure régulière. Nous nous félicitons donc des efforts visant à créer des procédures équitables et transparentes qui seront employées dans les processus d'inscription sur les listes et de radiation des listes. De même, le Bureau de l'Ombudsman joue, avec l'appui des membres du Conseil de sécurité, un rôle important dans le renforcement de la légitimité et de la crédibilité des travaux des comités de sanctions.

Pour terminer, nous souhaitons souligner le fait que le programme antiterroriste de l'ONU doit mettre l'accent sur les disparités socioéconomiques et politiques profondément ancrées qui alimentent la propagation du terrorisme dans différentes parties du monde. Nous souhaitons également exprimer notre appui à la déclaration présidentielle qui sera adoptée à la fin de la séance d'aujourd'hui.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance, par l'entremise de la Mission permanente de votre pays auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je vous remercie tout particulièrement de nous avoir fait l'honneur de la présider. Je vous remercie également d'avoir rédigé la note de réflexion (S/2012/281, annexe), qui guidera sans nul doute notre débat d'aujourd'hui. De même, nous saluons la présence du Secrétaire général que nous remercions pour les informations qu'il nous a présentées.

Le Gouvernement guatémaltèque condamne catégoriquement tout acte terroriste et réaffirme sa détermination à prévenir et combattre ce fléau. Il est décourageant de constater que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, continue de se propager et même s'intensifie. Le nombre d'actes terroristes et de leurs victimes tend à augmenter, tout au moins dans certaines régions du monde, ayant comme corollaire tragique des morts et des blessés, qui sont pratiquement toujours des hommes, des femmes et des enfants innocents. Les moyens employés sont de plus en plus grotesques, et personne – pas même les fonctionnaires de l'ONU ni les représentants des institutions humanitaires – n'est à l'abri du risque d'être victime d'un acte terroriste.

Le phénomène défie les frontières. C'est pour cette raison que la coopération internationale est indispensable. Nous prenons note des progrès importants réalisés dans la lutte contre le terrorisme, mais les faits montrent que nous pouvons et devons faire plus encore.

Dans la logique de notre rejet du terrorisme, nous avons à ce jour ratifié 12 instruments universels en

vigueur et la Convention interaméricaine contre le terrorisme. Nous disposons en outre d'une loi contre le financement du terrorisme et nous avons créé une Commission présidentielle chargée de lutter contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme. Nous sommes actuellement en train d'incorporer dans notre législation nationale les actes de terrorisme mentionnés dans les conventions universelles et nous avons élaboré un projet de loi contre le terrorisme international, qui est en cours d'examen au sein des commissions compétentes du Congrès.

Nous sommes conscients de ce que tous les États, dans toutes les régions, qu'ils soient grands ou petits, forts ou faibles, sont exposés au risque du terrorisme et de ses conséquences. Par conséquent, lorsqu'on examine cette question importante, il ne faut pas se focaliser sur la menace qui pèse sur un pays en particulier, mais sur une riposte concertée de tous les pays.

Monsieur le Président, dans votre document de réflexion, vous avez proposé à l'examen divers moyens de renforcer la coopération internationale pour la mise en œuvre de mesures de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous voudrions faire les observations suivantes.

Tout d'abord, nous aimerions qu'une plus grande attention soit accordée aux mesures visant à prévenir le terrorisme. Nous estimons que nous devrions éviter d'axer toute notre attention sur les mesures a posteriori, en particulier les sanctions. À cet égard, nous estimons que les facteurs propices à la diffusion du terrorisme – ses causes profondes – sont un élément essentiel des mesures préventives qu'il convient d'examiner en priorité.

Deuxièmement, l'un des nombreux enseignements que nous avons retenus au cours de ces 15 dernières années est qu'il est impossible de lutter contre le terrorisme exclusivement par la force militaire. S'il est vrai que le terrorisme est un acte criminel et injustifiable, toutes les mesures visant à combattre ce fléau doivent être strictement conformes au droit international, en particulier aux normes internationales de protection des droits de l'homme et au droit international humanitaire. La légitimité de l'action de l'ONU et de ses États Membres revêt la plus haute importance.

Troisièmement, lorsqu'on fait de la coopération internationale la pierre angulaire de cet effort mondial visant à éliminer le terrorisme, il est essentiel de tenir compte de deux aspects : d'une part, la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et, d'autre part, la coopération au sein du système des Nations Unies. En ce qui concerne ce dernier point, cette année, l'Assemblée générale procédera au troisième examen de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Cet exercice contribuera également à renforcer la capacité du Conseil de sécurité en tant qu'acteur clef de ce système. S'agissant du premier aspect, nous attendons avec intérêt l'examen de mesures supplémentaires visant à renforcer la coordination, la cohérence, l'efficacité et la transparence de l'Organisation afin de mieux répondre aux besoins et aux particularités des États et d'optimiser les relations avec les organisations régionales et sous-régionales.

Quatrièmement, nous estimons qu'il est nécessaire d'adopter, le plus rapidement possible, une convention générale sur le terrorisme, compte tenu en particulier du caractère multidimensionnel de ce phénomène. Nous estimons qu'une convention générale qui viendrait compléter les instruments existants en matière de lutte contre le terrorisme international apporterait les avantages suivants.

Une convention générale permettrait d'éviter l'impunité des auteurs d'actes de terrorisme, qui sont actuellement l'une des plus graves menaces à la paix et la sécurité internationales. Elle faciliterait la coopération et l'entraide judiciaires entre les États, afin de poursuivre en justice les responsables de ces actes. Elle permettrait de disposer d'une définition uniforme du terrorisme, ouvrant ainsi la voie à une qualification juridique universelle de cette pratique odieuse. Enfin, elle comblerait les lacunes qui existent dans les activités du Conseil de sécurité, en particulier en ce qui concerne le Comité créé par la résolution 1373 (2011) et les mesures mises en œuvre par les comités des sanctions.

Cinquièmement, nous exprimons notre solidarité avec les victimes du terrorisme et leurs survivants. Nous nous félicitons des efforts pour veiller à ne pas déshumaniser les victimes du terrorisme.

Pour terminer, ma délégation appuie pleinement la déclaration présidentielle qui sera adoptée à la fin de la présente session.

M. Briens (France) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour l'accession de l'Azerbaïdjan à la présidence du Conseil et vous

remercier pour l’organisation de ce débat consacré à la lutte contre le terrorisme. Il est en effet essentiel que le Conseil reste activement saisi de cette question.

Le Secrétaire général l’a souligné dans son intervention : plus de 10 ans après le 11 septembre, le terrorisme continue de constituer une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et nous devons poursuivre sans relâche nos efforts pour le combattre. Ce sujet, qui a constitué l’une des priorités de notre présidence du Groupe des Huit en 2011, revêt une importance particulière pour la France, encore tout dernièrement touchée par cette menace sur son propre sol.

La menace terroriste, plus présente que jamais, a évolué. En particulier, elle se régionalise. De nombreux groupes, à l’échelle locale, se réclament d’Al-Qaida ou poursuivent leurs propres objectifs. Ces nébuleuses affectent la sécurité et le développement socioéconomique de régions entières, que ce soit – en particulier aujourd’hui – au Sahel, mais aussi au Yémen, dans la Corne de l’Afrique, en Asie centrale ou en Asie du Sud.

La région du Sahel est en effet très touchée, comme l’ont montré les événements de ces dernières semaines, avec l’occupation des villes du nord du Mali par des groupes terroristes et leurs soutiens. Nous constatons que ces groupes, où qu’ils se trouvent, profitent des faiblesses anciennes des États ciblés et les exploitent, afin de se constituer des sanctuaires. Ces sanctuaires risquent ensuite de devenir les bases arrières d’opérations dans le but de viser les États voisins.

Nous ne pouvons pas rester impassibles devant le risque d’une extension des foyers régionaux de radicalisation violente. Face à ce défi, la communauté internationale doit conjuguer ses efforts, en favorisant la mise en place de stratégies à l’échelle nationale, régionale et internationale. Il est important que ces stratégies de lutte contre le terrorisme traitent ce phénomène de manière globale. De ce point de vue, l’élimination des conditions propices à la propagation du terrorisme doit passer non seulement par la mise en place de politiques de sécurité mais également par la conduite de programmes en faveur du développement et de la bonne gouvernance. Cette action peut se réaliser par exemple par la mise en place de stratégies régionales. Telle est l’approche retenue par l’Union européenne, dont la Stratégie pour le Sahel comporte un volet sécurité et un volet développement.

Deux composantes des stratégies de lutte contre le terrorisme me paraissent particulièrement importantes : le renforcement des capacités et la promotion de l’état de droit, car ils permettent de fournir aux États menacés une approche de long terme. Nous le savons, le manque de moyens des autorités d’un État est souvent exploité par les terroristes. Menacés par l’activité de groupes terroristes sur leur sol, ces États doivent pouvoir bénéficier des moyens de démanteler les réseaux et déjouer les attentats. Cela passe aussi, dans l’immédiat, par une coopération politique et opérationnelle entre États, en particulier au niveau régional.

Mais il est également indispensable que ceux-ci disposent des moyens et de l’assistance technique nécessaires permettant de poursuivre, juger et condamner les terroristes, dans le respect des droits de l’homme. La France participe à cet effort global, en apportant par exemple son concours à la création de « pôles judiciaires antiterroristes » en Mauritanie et au Niger, tout en proposant la formation de magistrats.

La France attache une grande importance aux efforts réalisés en matière de lutte contre le terrorisme dans le cadre de l’Organisation des Nations Unies, dont le rôle est irremplaçable. L’ONU a notamment permis de mettre en place un cadre international solide pour la lutte contre le terrorisme. Je pense notamment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à commencer par la résolution 1373 (2001), à l’ensemble des conventions et des protocoles des Nations Unies, ainsi qu’à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dont nous avons soutenu la création en 2006 par l’Assemblée générale. L’ensemble de ces textes reflète aujourd’hui le consensus international en matière de lutte contre le terrorisme.

Mais établir des normes n’est évidemment pas suffisant. Ce qu’il faut, c’est renforcer l’action concrète contre le terrorisme et, à cet égard, de nombreux projets et initiatives sont aussi conduits dans le cadre de l’ONU. Je mentionnerai par exemple l’action de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le terrain, le Programme d’assistance intégré conduit par l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations Unies ou encore le nouveau Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. J’aimerais saluer enfin la qualité du travail conduit par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui analyse et évalue la situation des États, facilite la mise en place de programmes d’assistance technique et s’attache à

renforcer la coopération régionale des États en matière de lutte contre le terrorisme.

Alors que la revue biennale de la Stratégie antiterroriste mondiale se tiendra dans les prochaines semaines, il est essentiel de poursuivre l'amélioration de l'architecture institutionnelle des instances en charge de la lutte contre le terrorisme aux Nations Unies. Sur ce point, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général proposant la création d'un poste de coordonnateur de la lutte contre le terrorisme aux Nations Unies. Il est en effet indispensable d'améliorer la coordination internationale, notamment grâce à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui offre le cadre approprié.

Cette meilleure coordination doit se faire à deux niveaux : au sein de l'ONU tout d'abord, pour éviter les duplications d'initiatives et permettre des synergies, mais également en coordination avec les institutions extérieures, comme l'Union européenne ou le Forum mondial, ou encore avec des organisations qui disposent de compétences en lien avec la lutte contre le terrorisme – je pense par exemple à INTERPOL. C'est ainsi que nous assurerons à la fois la cohérence de l'action internationale dans ce domaine et la lisibilité de l'action de l'Organisation des Nations Unies.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance opportune et de nous honorer de votre présence. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour sa déclaration liminaire.

Le terrorisme international continue effectivement de poser des défis énormes à la communauté internationale, et exige la coordination croissante des efforts visant à le prévenir et à le combattre. La déclaration présidentielle que nous allons adopter appelle à juste titre au renforcement de la coordination entre tous les acteurs pertinents; à l'amélioration de la coopération au sein du système des Nations Unies, d'une part, et des organisations internationales, régionales et sous-régionales, d'autre part, sans exclure naturellement la société civile et les médias. Je voudrais mettre en exergue ici certains des aspects qui, selon nous, méritent une attention particulière.

Premièrement, nous devons encourager et aider les États à mettre au point des stratégies globales et intégrées de lutte contre le terrorisme, des stratégies consacrées non seulement à la répression et à la réaction, mais qui traitent également des conditions qui favorisent la radicalisation et le recrutement à des fins terroristes, ce qui nécessite donc l'inclusion d'efforts et de mesures de prévention d'ordre structurel et intersectoriel. De plus, s'agissant des approches préventives, nous accordons une grande importance à la promotion d'une culture universelle d'entente mutuelle et de tolérance entre des cultures, des religions et des communautés différentes et, à cet égard, nous tenons à rappeler le rôle influent de l'Alliance des civilisations de l'ONU dont les stratégies nationales et régionales visent à créer et à encourager une culture d'inclusion et de tolérance de la diversité.

Deuxièmement, nous accordons une grande valeur à l'intérêt manifesté à l'égard du renforcement des programmes d'assistance technique multilatéraux et bilatéraux destinés aux États et aux régions les plus touchés, lorsqu'ils en font la demande. La dimension et la gravité des défis posés à ces États et à ces régions par le terrorisme et les actes de terrorisme exigent, à notre avis, que la communauté internationale offre une assistance plus cohérente et plus ciblée, si elle est jugée plus appropriée et plus efficace sur le plan technique. À cette fin, les approches régionales semblent être le cadre d'action le plus efficace car elles favorisent des solutions régionales plus adaptées aux réalités du terrain et plus à même de réagir face à des problèmes de même nature et de faire fond sur les forces et les capacités communes.

Troisièmement, nous partageons les préoccupations exprimées face au lien croissant, dans certaines régions du monde, entre les groupes terroristes et les réseaux de criminalité transnationale organisée, y compris les réseaux impliqués dans les trafics d'armes et de stupéfiants, la piraterie et le vol en mer, le blanchiment de capitaux et la traite des personnes.

Enfin et surtout, nous tenons à rappeler qu'il importe notamment de veiller à ce que les mesures antiterroristes respectent les obligations découlant du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et des réfugiés et le droit international humanitaire. Le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit est également, selon nous, un outil très efficace pour lutter contre la radicalisation et contre les narratifs et les appels des groupes de terroristes.

À cet égard, et s'agissant expressément du régime de sanctions créé par la résolution 1267 (1999) sur le terrorisme, nous sommes heureux d'exprimer notre appréciation pour les améliorations remarquables apportées par le Bureau du Médiateur pour rendre

claires et équitables les procédures de radiation des listes. Encore une fois, nous saisissons la présente occasion pour souligner le rôle de la Médiatrice, la juge Kimberley Prost, dans la réalisation de ces objectifs, conformément à son mandat. Selon nous, la possibilité d'intégrer cette mesure positive à d'autres régimes de sanctions des Nations Unies mérite que nous nous y intéressions activement.

L'ONU – y compris le Conseil – doit faire plus et plus efficacement pour renforcer les mesures de prévention prises dans le cadre de la lutte mondiale contre le terrorisme. L'ONU dispose de structures considérables, au Siège et sur le terrain, qui peuvent, selon nous, être utilisées de manière plus coordonnée et plus interactive dans ce domaine.

Nous saluons toutes les mesures organisationnelles et opérationnelles prises à ce jour, mais nous encourageons l'Organisation à procéder à de nouveaux réajustements qui pourraient avoir un impact sur le renforcement de l'interaction de toutes les structures de l'Organisation engagées, directement ou indirectement, dans les efforts préventifs de lutte contre le terrorisme. Parmi ces mesures, et comme cela a souvent été dit par le passé, nous croyons que les missions politiques et les bureaux politiques des Nations Unies sur le terrain – qui sont particulièrement bien placés pour évaluer les risques d'actes de terrorisme et les différentes formes de violence extrémiste – devraient se voir accorder le mandat et les ressources appropriés pour prodiguer conseils et assistance sur les efforts de prévention et assurer la liaison entre le terrain et les structures compétentes de lutte contre le terrorisme au Siège – l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, notamment. Nous sommes prêts à participer à une réflexion sur la façon de renforcer le rôle et les capacités des missions et bureaux des Nations Unies dans l'aspect préventif de la lutte contre le terrorisme.

Comme c'est le cas pour beaucoup d'autres menaces internationales, la prévention est la clef du succès à moyen et à long terme de la lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président de la République d'Azerbaïdjan.

Le terrorisme est une menace grave posée à la paix et la sécurité internationales et à l'exercice des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie, à l'indépendance politique, la souveraineté, l'intégrité territoriale et au développement social et économique de tous les États Membres. L'Azerbaïdjan condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous considérons que tous les actes terroristes constituent des crimes graves et doivent être condamnés et entraîner des poursuites pénales. Il ne faut jamais laisser aux terroristes la possibilité de justifier leurs actes. Tous les actes terroristes sont injustifiables quel qu'en soit le mobile.

La nature et le caractère du terrorisme évoluent. Dans de nombreux cas, il est indissociable du séparatisme agressif, de l'extrémisme et de la criminalité organisée. Les zones touchées par un conflit armé – en particulier les territoires sous occupation militaire étrangère – sont propices à la mise en place de réseaux entre les terroristes et les extrémistes qui agissent dans ces territoires.

L'Azerbaïdjan souffre du terrorisme de différentes manières et est notamment la cible directe d'activités terroristes parrainées de l'extérieur. La République d'Arménie a perpétré des dizaines d'actes terroristes contre la population civile et les infrastructures de l'Azerbaïdjan, causant la mort de plus de 2 000 Azerbaïdjanais. L'Arménie a orchestré ces opérations en faisant intervenir directement ses services de sécurité et en ayant recours à des groupes terroristes internationaux. Lorsque le conflit du Haut-Karabakh opposant l'Arménie à l'Azerbaïdjan battait son plein, l'Arménie a largement recouru aux actes terroristes contre la population civile, parallèlement à l'agression militaire, pour procéder à un nettoyage ethnique. Ces actes de cruauté ont connu leur point d'orgue en février 1992 avec le massacre des habitants de la ville de Khojaly, au cours duquel 613 personnes ont péri, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées. Plus de 100 femmes et 63 enfants ont été tués à cette occasion. L'Arménie s'en est également prise à des civils qui vivaient bien au-delà de la zone de conflit, planifiant des opérations terroristes dans des transports publics et des infrastructures essentielles, comme par exemple les attentats à la bombe perpétrés dans le métro de Bakou en 1994.

Bien que nous ayons aujourd'hui largement neutralisé la menace terroriste en provenance d'Arménie, le risque terroriste posé par ce pays demeure élevé. Des déclarations continuent d'être faites ouvertement pour cautionner certains actes

terroristes et les faire passer pour une tactique militaire légitime, notamment ceux qui visent les infrastructures civiles, en particulier les barrages de réservoir et les réseaux d'oléoducs de l'Azerbaïdjan. De telles attaques feraient immanquablement des centaines de milliers de victimes civiles. Des membres d'organisations terroristes internationales ont été intégrés dans les secteurs de la sécurité et de la défense arméniens. Il est effrayant de constater qu'un pays qui prétend partager des valeurs européennes et universelles vénère comme des héros les agents d'organisations terroristes internationales, érigeant même des monuments en leur honneur.

La politique visant à procéder au nettoyage ethnique des Azerbaïdjanais a abouti à l'occupation de 20 % du territoire internationalement reconnu de l'Azerbaïdjan, faisant plus d'un million de réfugiés et de déplacés, contraints de quitter leurs foyers. Le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions exigeant le retrait des soldats arméniens des territoires occupés. Malheureusement, cela fait près de 20 ans que l'Arménie fait fi de ces résolutions.

La question des territoires occupés de l'Azerbaïdjan est extrêmement inquiétante compte tenu des liens qui existent entre terrorisme, séparatisme, extrémisme et criminalité organisée, notamment le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et l'introduction clandestine d'armes sur les territoires azerbaïdjanais occupés. Outre la menace terroriste venue d'Arménie, l'Azerbaïdjan continue d'être confronté aux risques et menaces posés par les groupes terroristes internationaux. Notre pays se trouve à proximité de régions instables, ce qui rend la menace encore plus réelle pour nous. Ce n'est donc pas une coïncidence si l'Azerbaïdjan a pris des mesures nationales de grande ampleur et a contribué activement aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Défenseur du principe de l'indivisibilité de la sécurité, l'Azerbaïdjan contribue activement à la coalition internationale contre le terrorisme.

Bien que la communauté internationale ait fait des progrès remarquables dans la lutte contre le terrorisme, il faut faire plus pour combattre ce fléau. L'absence d'une définition claire du terrorisme dans le droit international empêche la communauté internationale de demander des comptes non seulement aux personnes et organisations impliquées dans des activités terroristes mais également aux États qui encouragent, appuient ou financent des activités terroristes. À cet égard, l'Azerbaïdjan souligne qu'il est important de convenir d'une convention générale sur le terrorisme international qui serait un instrument efficace de lutte contre le terrorisme. La formulation d'une définition du terrorisme et l'élaboration d'une convention sur le terrorisme international permettraient de régler certaines questions en suspens, et notamment de contraindre les États à s'abstenir d'organiser, de financer, d'encourager des activités terroristes et de fournir un entraînement ou un quelconque soutien direct ou indirect aux terroristes.

Un tel accord doit être trouvé avant tout débat public de portée générale sur les causes profondes du terrorisme. Nous devons prêter l'attention voulue à cette question dans le cadre des efforts internationaux en cours, y compris ceux menés par l'intermédiaire des mécanismes des Nations Unies, pour régler les problèmes rencontrés en matière de développement socioéconomique et d'éducation. De faibles niveaux d'éducation, associés à des difficultés économiques, sont autant de facteurs qui favorisent la propagande terroriste, laquelle est souvent véhiculée par les interprétations erronées qui sont faites des religions.

La guerre contre le terrorisme ne doit pas être utilisée contre une religion ou une culture. Aujourd'hui, nous vivons à une époque marquée par une conscience religieuse accrue, qui prend parfois des formes exagérées et est parfois exploitée de manière malveillante pour alimenter des conflits fondés sur des considérations ethniques, religieuses ou culturelles. L'islamophobie inacceptable apparue ces dernières années dans certains pays confirme qu'il est essentiel de déployer des efforts communs et de dialoguer pour combattre la diffamation et les idées fausses.

L'Azerbaïdjan fait de son mieux pour contribuer au dialogue entre les civilisations. Notre pays accueille de nombreux événements visant à promouvoir la compréhension entre les représentants des différentes religions. L'Azerbaïdjan est un pays plurinational, pluriconfessionnel, où les ressortissants de nombreux pays et les pratiquants de toutes les religions vivent ensemble dans la paix et l'harmonie. Le dialogue multiculturel établi dans notre pays peut être un exemple de coexistence pacifique entre des personnes de religions différentes. L'Azerbaïdjan est un pays de tolérance et nous accordons une grande importance à notre patrimoine varié et à notre héritage multiculturel. Aujourd'hui, nous nous employons de plus en plus à créer un climat de partenariat et de fraternité entre les nombreuses nationalités et religions représentées dans notre pays.

Le développement économique est un des aspects les plus importants de la lutte contre le terrorisme, contribuant à la promotion de la bonne gouvernance et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces 10 dernières années, l'Azerbaïdjan a fait de grands progrès sur le plan économique. Notre pays est indépendant depuis 20 ans seulement. Mais ces années ont été des années de réforme, de transformation, de développement et de progrès. En moins de 10 ans, notre économie a triplé de volume. La pauvreté a reculé, passant d'un peu moins de 50 % à 7 %. Un million d'emplois ont été créés. De nombreux programmes sociaux ont été mis en œuvre. Les institutions financières internationales ont pris acte de nos réalisations. Trois grandes agences de notation internationales – Fitch, Moody's et Standard & Poor's – ont récemment revu à la hausse notre cote de solvabilité. C'est un signe de développement, en particulier en pleine crise financière et économique. La lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, l'élaboration d'une législation solide, le renforcement de l'état de droit, la lutte contre la corruption – tout cela contribue au développement des pays et consolide les efforts de lutte contre le terrorisme.

Nous devons tous unir nos efforts pour lutter contre le terrorisme. La nature du terrorisme aujourd'hui et ses liens de plus en plus nombreux avec d'autres menaces à la paix et à la sécurité internationales appellent une coopération internationale étroite entre les États, y compris par l'adoption d'une approche plus coordonnée, plus cohérente et plus systématique au sein de l'ONU. Cependant, l'existence de conflits entre les États, les occupations militaires étrangères et un séparatisme agressif offrent un terrain fertile au terrorisme. Par conséquent, la communauté internationale doit faciliter le règlement des conflits sur la base des normes et principes communément reconnus du droit international, en particulier ceux qui ont trait au respect de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues des États, et aider les pays à rétablir la souveraineté sur leurs propres territoires.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de leur soutien à la candidature de l'Azerbaïdjan. En octobre dernier, pour la première fois de sa courte histoire, l'Azerbaïdjan a été élu membre non permanent du Conseil de sécurité. C'est une grande responsabilité, et nous sommes prêts à l'assumer. L'Azerbaïdjan défendra les idéaux de la justice, du droit international et de la coopération pacifique entre tous les pays.

Nous avons accompli un travail considérable dans notre région afin de rapprocher les pays. Nos initiatives visent à élargir la coopération régionale dans un esprit d'amitié, de partenariat et de bon voisinage. Nous avons la ferme intention d'y contribuer grandement durant notre présence au Conseil de sécurité, et je tiens à assurer nos amis à l'ONU – autrement dit tous les États Membres – que l'Azerbaïdjan sera un partenaire fiable et amical pour tous les pays. Nous souhaitons élargir notre coopération et notre partenariat et sommes très reconnaissants de cet appui.

Notre pays possède une grande histoire et une culture et des traditions séculaires mais, en tant qu'État indépendant, il n'a que 20 ans. Ces dernières années ont été des années de transformation, de développement et de présentation au monde. Le fait même que 155 pays aient appuyé notre candidature a montré que nous avions réussi à donner une image positive de nous-mêmes. Cela montre aussi que la communauté internationale nous fait confiance, croit en nous et nous confie cette responsabilité de bon gré.

Je tiens à dire au Conseil que l'Azerbaïdjan est prêt à assumer cette responsabilité. Nous ne laisserons pas tomber ceux qui nous ont fait confiance, et nous mettrons tout en œuvre pour créer un monde plus prévisible et plus sûr pour nous tous.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil des précieuses contributions qu'ils ont apportées à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/17.

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 25.